

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

ANNÉE 1908-1909

N° 44

ÉTAT ACTUEL
DES
Services d'Identification Judiciaire
DU CHOIX D'UN
SERVICE INTERNATIONAL

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

PRÉSENTÉE ET SOUTENUE PUBLIQUÉMENT LE 6 JANVIER 1909

PAR

Jean-Samuel ROUCHÉ

Né à Rochefort (Charente-Inférieure), le 29 Avril 1885

Ancien externe des Hôpitaux

Elève du Service de Santé de la Marine

Examineurs de la Thèse

}	MM. LANDE, professeur.....	<i>Président.</i>	
	DENUCE, professeur.....	}	<i>Juges.</i>
	MONGOUR, agrégé.....		
	GUYOT, agrégé.....		

**Le Candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur
les diverses parties de l'Enseignement médical.**

BORDEAUX

IMPRIMERIE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

36, rue du Hautoir, 36

1909

F3E46



UNIVERSITÉ DE BORDEAUX
FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

ANNÉE 1908-1909 N° 44

ÉTAT ACTUEL
DES
Services d'Identification Judiciaire
DU CHOIX D'UN
SERVICE INTERNATIONAL

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

PRÉSENTÉE ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT LE 6 JANVIER 1909

PAR

Jean-Samuel ROUCHÉ

Né à Rochefort (Charente-Inférieure), le 29 Avril 1885
Ancien externe des Hôpitaux
Elève du Service de Santé de la Marine

Examineurs de la Thèse { MM. LANDE, professeur..... Président.
DENUCE, professeur..... }
MONGOUR, agrégé..... } Juges.
GUYOT, agrégé..... }

Le Candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur
les diverses parties de l'Enseignement médical.

BORDEAUX
IMPRIMERIE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
56, rue du Hautoir, 56

1909

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BORDEAUX

M. PITRES..... Doyen.

PROFESSEURS :

MM. DUPUY..... }
MASSE..... } Professeurs honoraires.

MM.		MM.	
Clinique interne.....	PICOT.	Chimie.....	BLAREZ.
Clinique externe.....	PITRES.	Histoire naturelle.....	GUILLAUD.
Pathologie et thérapeu- tique générales.....	DEMONS.	Pharmacie.....	DUPOUY.
Thérapeutique.....	LANELONGUE.	Matière médicale.....	BEILLE.
Médecine opératoire.....	VERGELY (en congé).	Médecine expérimentale	FERRE.
Clinique d'accouchements.....	VERGER (chargé).	Clinique ophtalmologi- que.....	BADAL.
Anatomie pathologique.....	ARNOZAN.	Clinique chirurgicale in- fantile et Orthopédie.	DENUCE.
Anatomie.....	VILLAR.	Clinique gynécologique.	BOURSIER.
Anatomie générale et histologie.....	LEFOUR.	Clinique médicale des maladies des enfants.	MOUSSOUS.
Physiologie.....	COYNE.	Chimie biologique.....	DENIGES.
Hygiène.....	GENTES.	Physique pharmaceuti- que.....	SIGALAS.
Médecine légale.....	VIAULT.	Pathologie exotique....	LE DANTEC.
Physique biologique et électricité médicale.	JOLYET.		
	LAYET.		
	LANDE.		
	BERGONIÉ.		

PROFESSEURS ADJOINTS :

Clinique des maladies cutanées et syphilitiques.....	MM. DUBREUILH.
Clinique des maladies des voies urinaires.....	POUSSON.
Clinique des maladies du larynx, des oreilles et du nez.....	MOURE.
Clinique des maladies mentales.....	REGIS.

AGRÉGÉS EN EXERCICE :

SECTION DE MÉDECINE (*Pathologie interne et Médecine légale*).

MM. MONGOUR.	MM. VERGER.
CABANNES.	ABADIE.
	CRUCHET.

SECTIONS DE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS

Pathologie externe... {	MM. BEGOUIN.	Accouchements..... {	MM. ANDÉRODIAS.
	VENOT.		PERY.
	GUYOT.		

SECTION DES SCIENCES ANATOMIQUES ET PHYSIOLOGIQUES

Anatomie..... {	MM. CAVALIÉ.	Physiologie.....	MM. GAUTRELET.
	PRINCETEAU.	Histoire naturelle...	MANDOUL.

SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES

Chimie.....	M. BENECH.	Pharmacie..... {	MM. BARTHE.
			LABAT.

COURS COMPLÉMENTAIRES :

Pathologie interne.....	MM. N.
Accouchements.....	ANDÉRODIAS.
Physiologie.....	GAUTRELET.
Ophtalmologie.....	LAGRANGE.
Clinique dentaire.....	CAVALIÉ.

Le Secrétaire de la Faculté : LEMAIRE.

Par délibération du 5 août 1879, la Faculté a arrêté que les opinions émises dans les Thèses qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner ni approbation ni improbation.

A MON PÈRE ET A MA MÈRE

En reconnaissance des immenses sacrifices qu'ils se sont imposés pour assurer mon avenir, j'offre la première dédicace de ce travail.

A MA FAMILLE

A MES AMIS

A MES CAMARADES DES CORPS DE SANTÉ

DE LA MARINE ET DES COLONIES

A MONSIEUR LE DOCTEUR JACQUEMIN

MÉDECIN GÉNÉRAL DE LA MARINE
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE PRINCIPALE DU SERVICE DE SANTÉ
DE LA MARINE ET DES COLONIES
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A MONSIEUR LE DOCTEUR BELLOT

MÉDECIN EN CHEF DE LA MARINE
SOUS-DIRECTEUR DE L'ÉCOLE PRINCIPALE DU SERVICE DE SANTÉ
DE LA MARINE ET DES COLONIES
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER D'ACADÉMIE

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE DOCTEUR LANDE

PROFESSEUR DE MÉDECINE LÉGALE A LA FACULTÉ
DE MÉDECINE DE BORDEAUX
MÉDECIN-EXPERT DES TRIBUNAUX DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AVANT-PROPOS

Nous sommes heureux de pouvoir, au début de ce travail, manifester notre profonde reconnaissance à tous ceux, qui, dans le cours de nos études, nous ont témoigné quelques marques de sympathie.

Nous avons gardé un agréable souvenir de la plupart de nos professeurs de lycée de Rochefort. Nous ne pourrions cependant jamais assez remercier M. le professeur Duprat, qui fut pour nous non seulement un maître, mais nous pourrions dire un ami. Pour les services immenses qu'il nous a rendus, nous l'assurons ici de notre infinie gratitude.

Les professeurs de l'Ecole annexe de médecine navale de Rochefort nous ont initié aux débuts parfois pénibles de la carrière médicale. Nos remerciements vont particulièrement à M. le médecin principal Brochet, qui avec une patience inlassable et une autorité bienveillante, nous apprit la plus grande partie des notions médicales que nous possédons actuellement.

De notre séjour à l'Ecole principale du service de santé de la Marine, nous garderons un excellent souvenir des améliorations apportées à la vie d'Ecole par M. le Directeur Jacquemin et M. le Sous-Directeur Bellot.

Le sujet de notre thèse nous fut donné par M. le professeur Lande. Il nous reçut toujours avec son extrême bienveillance habituelle et nous facilita beaucoup l'accomplissement de notre travail. Il nous fait aujourd'hui le grand

honneur de présider notre thèse. Nous le prions d'agréer le témoignage respectueux de nos remerciements.

Nous n'oublierons pas de remercier M. Bertillon, chef du service d'Identité judiciaire de Paris, des précieux renseignements qu'il nous a fournis à plusieurs reprises avec tant de bonne grâce. Si parfois dans les pages qui suivent, nous avons été obligé de combattre ses idées, nous l'assurons, l'avoir fait avec toute notre bonne foi et le prions de croire, malgré tout, à notre respectueuse admiration.

Nous avons été touché également de l'affabilité rencontrée au cours de nos fréquentes visites au service de l'Identification de la Permanence de Bordeaux. Que M. Despujols, l'aimable et habile directeur de ce service, veuille bien croire à toute notre gratitude.

Nous remercierons enfin MM. les chefs des services d'Identité de Londres et de Madrid, d'avoir bien voulu nous fournir les renseignements que nous leur avons demandés.

INTRODUCTION

Depuis quelques années, s'est développée avec une très grande rapidité, une catégorie spéciale de malfaiteurs qui exercent leur industrie dans les principales villes d'Europe et du Nouveau-Monde. Ces individus, presque tous escrocs ou pick-pockets, profitant comme les plus honnêtes gens des moyens rapides de communication, se précipitent comme des oiseaux de proie partout où la foule se réunit. Voyageurs infatigables, ne reculant devant aucune distance, ils sont de toutes les fêtes, de toutes les expositions, de toutes les manifestations populaires.

Ces criminels de profession, tous récidivistes on le comprend, cherchent à échapper à l'aggravation de peine que leur vaudrait la promulgation des lois sur la relégation et le sursis (loi Bérenger). Pour atteindre ce but, que d'astuce, que de roueries! Voyageant sans papiers ou avec des papiers volés, ils ont fait disparaître tout ce qui pourrait orienter les recherches pour découvrir leur identité. La marque du linge est arrachée, la coiffe du chapeau est enlevée, la tige des bottines est coupée. Leurs vêtements ne portent jamais la marque du tailleur qui les a livrés. Ils parlent plusieurs langues, mais semblent toujours ignorer celle du pays où ils sont arrêtés. Quand on les interroge, ils paraissent ne pas comprendre ce qu'on leur demande et se renferment dans le mutisme le plus absolu. Ils ne connaissent

ni leur lieu de naissance, ni leur âge, ni leurs parents. Ils ont oublié l'adresse de leur domicile. Si on veut les photographier, ils grimacent pour dénaturer leurs traits. Tout chez eux n'a qu'un but: rester inconnu. De cette façon ils seront condamnés pour le délit actuel, mais ils échapperont à l'aggravation de peine que leur eussent valu leurs condamnations antérieures.

Même profession, tous voleurs à la tire ou escrocs à l'américaine; mêmes moyens pour dérouter la justice, ces individus forment ce qu'on appelle les « bandes internationales. » On prétend et peut-être avec raison, qu'il existe dans certaines villes, en particulier à Londres et à Barcelone, des établissements où on leur enseigne les règles de leur travail. On remarque en effet, qu'il n'y a pour ainsi dire pas d'apprentis dans le métier; presque tous sont passés maîtres au moment où on les arrête. Ils semblent être organisés en syndicats, en sociétés de secours mutuels très puissantes. Quand ils sont incarcérés, ils reçoivent très régulièrement des membres de leur association, des lettres contenant toujours de l'argent. Très souvent même, au moment de leur jugement, on leur envoie la somme nécessaire au payement des honoraires de leur défenseur.

On comprendra par cette courte description, quelle association redoutable forment ces malfaiteurs et quels dangers ils font courir à la société. Quelles barrières avons-nous à opposer à ce flot montant de la criminalité? De quels moyens disposons-nous pour protéger la sécurité publique? C'est ce que nous essaierons de montrer dans la première partie de notre thèse.

Nous exposerons d'abord les divers systèmes d'identification judiciaire actuellement en usage dans les différents pays. Nous verrons ensuite comment on pratique le service des recherches internationales et nous montrerons que de ce côté il y a encore beaucoup à faire. Pour l'intérêt de tous les peuples, la création d'un service international rigoureux est de toute nécessité. Nous n'avons pas l'inten-

tion dans ce modeste travail d'imposer notre choix pour l'établissement d'un tel service. Le stage un peu court que nous avons fait au service d'identification judiciaire de Bordeaux, ne nous a pas donné assez de pratique en la matière. Nous indiquerons seulement, en tenant compte de l'état des systèmes actuels, lequel nous semble le plus pratique pour la réalisation d'un échange régulier des signalements des malfaiteurs entre les nations. Nous laisserons à d'autres plus avisés et plus autorisés le soin de fixer définitivement en détail les bases d'un tel service. De ce côté-là, la parole est aux maîtres de l'identification, aux chefs des services d'identité de Paris, de La Plata et des grandes puissances. Le jour où le but cherché aura été atteint, les bandes internationales auront vécu et le service rendu alors à la société par la médecine légale, ne sera pas un des moindres de ceux que lui rend chaque jour cette branche de l'art médical.

CHAPITRE PREMIER

**Anciens procédés d'identification : signalement,
photographie, primes de reconnaissance.
Systèmes actuels : anthropométrie et dactyloscopie.**

Le problème de l'identification judiciaire qui se pose ainsi : Trouver le nom d'un individu déjà condamné et cachant son état civil, n'a trouvé une solution, comme nous le verrons plus loin, qu'en 1882. Avant cette époque, on avait bien tenté de le résoudre, mais les moyens employés étaient insuffisants : nous voulons parler de l'ancien signalement et de la photographie.

Tout le monde connaît cette vague description qui figure encore sur les passe-ports, les permis de chasse et les livrets militaires : taille 1^m 70, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, front haut, visage ovale, yeux bleus. On reste rêveur devant ces caractéristiques qu'on remettait aux représentants de la force publique en les chargeant de retrouver et d'arrêter un malfaiteur en fuite. Sur les cent premières personnes que rencontrait l'agent de la sûreté, vingt-cinq au moins correspondaient exactement au signalement. Jamais d'ailleurs ce procédé n'amena l'arrestation d'un inculpé il aurait plutôt favorisé celle d'un innocent.

L'application, il y a environ trente ans, de la photogra-

phie au service des recherches, fut un grand progrès, mais pas encore suffisant. On choisit, en effet, la pose de face, sans doute parce que c'est la situation dans laquelle on voit en général une personne à qui l'on cause. Or, dans cette pose, la plupart des traits sont effacés. Si un criminel qui a déjà été photographié, modifie la coupe de sa barbe et de ses cheveux et repasse devant l'appareil plusieurs années après, quelques rides accusées sur le visage, le cliché sera tout à fait différent de celui obtenu naguère. Il nous arrive d'ailleurs à chaque instant de ne pouvoir reconnaître d'après une photographie une personne que nous voyons très souvent. Il faut tenir compte également des ressemblances trompeuses, des sosies, des ménechmes de l'antiquité. De plus lorsqu'un individu était amené au service de l'identité, il fallait retrouver sa photographie dans la collection. Tant qu'on eut quelques centaines de photographies tout alla à peu près bien. Mais très rapidement on atteignit le chiffre énorme de cent mille. A ce moment-là, l'œil le plus exercé s'y égarait et on renonça à des recherches devenues impossibles.

Devant des résultats aussi peu concluants, on en était réduit au système des primes de reconnaissance, allouées aux agents ou aux gardiens de prison. Il suffisait alors que le malfaiteur ait été emprisonné dans une autre ville, pour qu'il restât ignoré. Aussi, très souvent, la justice devait-elle s'avouer vaincue. C'est ainsi que de nombreux criminels, tels Campi et Prado, montèrent à l'échafaud sans qu'on connut exactement leur identité. C'est pour remédier à cet état de choses que M. Alphonse Bertillon proposa en 1879 sa *Méthode Anthropométrique*.

Nous ne ferons pas ici l'éloge de l'éminent directeur du service d'identification judiciaire de la préfecture de police de Paris. Son père, fondateur avec Quatrefages et Broca, de l'École d'anthropologie avait songé à l'importance que pourrait avoir l'anthropométrie comme vérification de l'individualité d'un sujet. Continuant les travaux du père, le fils

réalisa l'idéal autrefois entrevu. Par ses recherches constantes, son esprit méthodique et scientifique, et les services immenses qu'il a rendus à la société, M. Bertillon jouit actuellement d'une réputation universelle justement méritée.

L'organisation, en France, du premier bureau de recherches date de 1882. Il reçut sa consécration officielle par une circulaire du 28 août 1888, après avoir été adopté par le Gouvernement en novembre 1885.

Avant d'entrer dans la description du merveilleux procédé d'identification de M. Bertillon, nous dirons un mot du principe fondamental qui le régit. La base de ce système est fondée sur ce fait, qu'il n'y a pas au monde deux hommes qui se ressemblent en tous points. Nous avons parlé précédemment des ressemblances saisissantes que l'ancien signalement et la photographie de face étaient incapables de discerner. Avec la méthode anthropométrique, il n'y a pas de sosies, pas de ressemblances aussi parfaites soient-elles, qui persistent. Et cependant cette méthode conserve le signalement et en fait la base même de son procédé d'identification, mais après l'avoir soumis à des règles scientifiques. Si en effet, on regarde deux images paraissant semblables, deux visages de jumeaux par exemple, mais en négligeant l'impression d'ensemble pour ne concentrer son attention que sur certains points spéciaux, on voit que ces parties diffèrent considérablement. Ces points caractéristiques sont les régions de l'ossature qui peuvent être mesurées sur le corps: par exemple: la longueur et la largeur de tête, la longueur du pied, celle du médius, celle de la coudée, celle de la taille et celle du buste; la forme du nez, du front, du menton et surtout de l'oreille. Ces diverses mesures, considérées comme absolument fixes à partir de vingt ans, servent non seulement à la reconnaissance de l'identité, mais aussi à faciliter le classement des fiches. La photographie, non plus, n'a pas été abandonnée, elle sert de moyen de contrôle, et elle est prise non seulement de face,

mais aussi de profil. La pose de profil, en effet, a cet avantage considérable de faire bien mieux ressortir les traits caractéristiques et la forme des organes que nous avons nommés plus haut.

Telle est la base fondamentale du système que nous étudions en ce moment.

Voyons maintenant en détail la méthode bertillonienne. Elle comprend six espèces de documents :

- 1^o Les mensurations du corps, de la tête et des membres (signalement anthropométrique);
- 2^o La colorimétrie de l'iris;
- 3^o La photographie ordinaire;
- 4^o Le portrait parlé;
- 5^o La description des marques particulières (tatouages, cicatrices, etc.);
- 6^o La dactyloscopie ou examen des empreintes digitales.

Nous ferons remarquer dès maintenant que cette énumération résume tous les procédés qu'emploient indifféremment les pays étrangers. D'où la supériorité du service d'identité judiciaire de Paris sur ceux des autres contrées au point de vue de la précision. Mais nous verrons dans un autre chapitre l'obstacle que crée cette complexité à l'établissement d'un service international.

Lorsqu'un malfaiteur est conduit à la préfecture de police on procède tout d'abord aux mensurations. On le fait mettre pieds nus et on l'oblige à se dévêtir jusqu'à la ceinture. En premier lieu, on lui prend la hauteur de sa *taille* au moyen d'une équerre en bois que l'on pose sur le sommet de sa tête et qui marque le nombre cherché sur une graduation murale. On mesure de même la hauteur du *buste*, puis la longueur maxima des bras étendus ou *envergure*. On relève alors la *longueur de tête* ou diamètre antéro-postérieur, à l'aide du compas d'épaisseur de Broca; c'est la mesure de la distance séparant la racine du nez du point le plus éloi-

gné situé à la partie postérieure de la tête. La plus grande *largeur de tête* est prise ensuite, avec le même compas, d'un pariétal à l'autre. On évalue de la même façon le diamètre *bi-zygomatique*. A l'aide de la règle à glissière on détermine: la longueur du *piéd gauche*, le poids du corps reposant tout entier sur ce pied posé à plat sur un tabouret; la longueur du *médius gauche* et de l'*auriculaire gauche*, mesurés d'équerre à partir du dos de la main. On prend enfin la longueur de la *coudée gauche*, de l'extrémité des doigts au point le plus saillant de la région olécranienne, le bras étant fléchi à angle droit; et la longueur de l'*oreille droite*, avec le même compas à glissière.

Toutes ces mesures peuvent être très facilement prises et une personne un peu exercée n'arrive pas à faire une erreur de plus d'un millimètre. Ces indications sont transcrites sur des fiches de carton sur lesquelles on porte également les renseignements se rapportant à l'*iris*, de l'œil gauche. M. Bertillon a divisé très ingénieusement les iris en sept classes. On marque la couleur de l'auréole, de la périphérie et les particularités qu'on y peut rencontrer.

On procède alors au signalement descriptif ou *portrait parlé*. C'est ici qu'apparaissent peut-être avec le plus de netteté l'ingéniosité et l'esprit d'observation méthodique du chef de l'identité judiciaire. Nous verrons que si on peut formuler des objections contre certains côtés du bertillonage, le portrait parlé est absolument inattaquable.

M. Bertillon s'est attaché à noter seulement les caractères frappants des physionomies, ceux qui ne changent pas avec les années, mais qui sont extrêmement variables d'un individu à l'autre. Ces caractères se rapportent au front, au nez et surtout à l'oreille droite.

Le nez est caractérisé par la profondeur de la racine qui peut être: petite, moyenne ou grande; par le dos qui peut être: convexe, concave, droit ou busqué; par la base qui est ou relevée, ou horizontale, ou abaissée. On y ajoute les trois dimensions: hauteur, saillie et largeur.

Pour l'oreille droite, on a dit qu'il en existait quarante-trois millions de types différents. Chaque type de cette riche collection reste immuable durant toute la vie. On la décrit par: 1^o la bordure: largeur et déformation; 2^o le lobe: forme et aspect; 3^o l'antitragus, petit cartilage situé au-dessus du lobe: inclinaison et forme; 4^o l'aspect du pli par rapport à la bordure.

Le front est caractérisé par sa hauteur, son inclinaison, sa largeur et la proéminence des arcades.

Muni de ces renseignements qui semblent compliqués quoique en réalité très simples, un agent de la sûreté reconnaîtra, avec la plus grande facilité, l'individu qu'il cherche, s'il se trouve en face de lui. Le signalement descriptif est d'ailleurs relevé très vite par une personne exercée. Nous avons vu l'habile directeur du service anthropométrique de Bordeaux, énoncer un signalement descriptif avec une rapidité et une justesse déconcertantes.

Comme on a relevé le portrait parlé, on relève également les *marques particulières* que peut présenter l'individu mesuré: cicatrices anciennes, tatouages, nævi. Ces marques particulières sont prises méthodiquement sur la face, les membres supérieurs et le tronc.

Enfin depuis quelques années seulement, M. Bertillon prend également l'empreinte des doigts. Mais nous reparlerons un peu plus loin de ce nouveau procédé.

Voici donc les six documents réunis. On les transcrit tous sur une fiche de carton qui constituera la « carte signalétique anthropométrique. »

Sur cette fiche, on colle la *photographie* du sujet, de face et de profil. Elle est prise au 1/7 de la grandeur naturelle. Pour faciliter la classification de ces photographies, M. le professeur Lande a imaginé un procédé très ingénieux. Il consiste à écrire à l'envers sur le cliché le nom du prévenu et la date à laquelle il passe au service anthropométrique. Ces renseignements sont reproduits par le positif. Enfin la carte est complétée par les indications d'état civil du sujet.

Il faut maintenant classer ces signalements dont le nombre atteint en ce moment à Paris le chiffre énorme de 2.000.000. Ce problème si ardu a été résolu de la façon la plus simple et voici comment:

Supposons que nous ayons 100.000 cartes; elles seront classées en trois grandes divisions d'après les longueurs de tête: les petites allant de à 18 cm 3, les moyennes de 18,4 à 18,9 et les grandes de 19,0 à . On a ainsi trois premières divisions de 30.000 fiches. Par conséquent, si un sujet a une longueur de tête de 18,6, on sait qu'il se trouve dans les moyennes longueurs; on élimine donc les deux autres séries, c'est-à-dire 66.666 et on reste en présence de 33.333. Chaque série de 33.333 est elle-même subdivisée en trois parties suivant les largeurs de tête; petites moyennes et grandes. On peut donc éliminer encore deux séries ou 22.222 et rester en présence de 11.111. A son tour chacun de ces groupes de 11.111 est subdivisé en trois séries de 3.703, suivant la longueur du médius; chaque groupe de 3.703, en trois séries de 1.234 d'après la longueur du pied; chaque groupe de 1.234 en trois séries de 411 d'après la longueur de la coudée, etc... En poursuivant assez loin cette méthode d'élimination en tenant compte de la taille, de l'envergure, du buste, de l'auriculaire et des autres mesures relevées, on se trouve finalement en présence d'une carte unique qui est celle que l'on cherche. On arrive très rapidement avec un peu d'habitude à retrouver la fiche et par suite l'identité d'un individu.

Les cartes anthropométriques sont rangées dans de petites boîtes mobiles, garnissant les rayons d'une armoire en forme de bibliothèque. Dans un autre meuble semblable, les mêmes fiches sont classées suivant le nom de l'individu. C'est le « classement alphabétique. »

Il peut arriver qu'un sujet ait une mensuration juste sur la limite des divisions conventionnelles. Par exemple, un individu peut avoir une longueur de tête de 190 et cependant on ne le trouve pas dans la boîte où normalement il

devait être. C'est que dans ce cas, un autre mesureur aura lu sur le compas de Broca 189 au lieu de 190. On recherchera donc la fiche dans la classe des moyennes longues où on la trouvera sûrement. Cette objection des *chiffres-limites*, la seule qu'on puisse faire à la classification bertillonienne, n'a donc aucune valeur, puisque le nombre indique, en cas d'erreur, la division voisine où l'on doit poursuivre les recherches.

Tel est dans son ensemble le procédé d'identification appliqué en France. Il fonctionne avec la plus grande régularité dans la plupart de nos villes et en particulier à Bordeaux qui fut la première ville après Paris pourvue d'un service complet d'identification anthropométrique. Ce service que nous avons fréquenté très souvent, fut fondé en 1892 par les soins de M. le professeur Lande qui y mit à la tête M. Despujols, un chef très éclairé en la matière.

Ce système que nous pourrions appeler la méthode française, est le premier en date.

Nous dirons plus loin quelle a été son extension dans les pays voisins, quels sont ses avantages et ses inconvénients et quelles objections on a pu lui faire. Mais auparavant, nous devons exposer une autre méthode, qui plus récemment s'opposa au Bertillonage. Nous voulons parler du *système dactyloscopique*, basé sur l'examen des empreintes digitales.

Quoique érigé depuis relativement peu de temps en méthode d'identité judiciaire, l'examen de ces empreintes a semblé frapper de tout temps les différents peuples. Son histoire remonte très loin.

Au VIII^e siècle, l'empreinte digitale servait de signature chez les Chinois, dans les cas de divorce (lois de Taiho). Au XII^e et au XIII^e siècles, on retrouve l'empreinte du pouce en Siam et au Cambodge, sur des contrats et des chartes écrites. Au XIX^e siècle, au Bengale, on s'en servait pour authentifier les actes publics. Dans des temps plus rapprochés, on l'emploie en Indo-Chine contre les Célestes qui débar-

quent dans nos colonies d'Extrême-Orient. Ils ont à acquiescer un droit de résidence, en échange de quoi on leur délivre une carte de séjour. Or les Chinois se repassaient la carte selon les besoins. On leur fait mettre maintenant l'empreinte de leurs doigts sur leur carte et de cette façon la fraude est devenue impraticable. Dans l'Amérique du Sud, des directeurs de banque, pour éviter les escroqueries mettent l'empreinte de leur pouce sur les mandats.

Mais jusqu'alors, aucune étude scientifique et méthodique des empreintes digitales n'avait été faite. Ce dessin digital est la reproduction de la disposition des lignes papillaires nerveuses de la face palmaire des doigts.

En 1823, Purkinge étudie en détail les empreintes digitales.

En 1868, Alix fait une bonne étude des lignes papillaires des mains et des pieds. Mais le plus grand pas fut fait par le savant anglais Francis Gallon en 1888 qui eut le mérite de synthétiser les notions acquises par ses prédécesseurs et les érigea en méthode.

Des améliorations furent faites depuis en France par M. Féré, en Angleterre par Henry en 1901, en Allemagne par Windt et Kodicek en 1904, en Indo-Chine par M. Pottecher et enfin à la Plata par Juan Vucetich (1903-1904).

Actuellement il reste quatre systèmes en présence:

- 1^o Le système de Vucetich;
- 2^o Le système de Gallon-Henri-Windt-Kodicek;
- 3^o Le système de Pottecher;
- 4^o Le système d'Olowitz (Espagne).

Gallon, Henry, Windt et Kodicek considèrent deux types d'empreintes: la boucle=L, et le tourbillon=W. Ils groupent les dessins digitaux sous forme de fraction, de la façon suivante:

pouce droit	index droit	auricul. droit	index gauche	annul. gauche
médius droit	annul. droit	pouce gauche	médius gauche	aur. gauche

A la boucle, correspond le chiffre 0; au tourbillon correspond le chiffre 16 dans la 1^{re} fraction, 8 dans la 2^e, 4 dans la 3^e, 2 dans la 4^e et 1 dans la 5^e. Exemple:

$$\frac{L + L + W + W + W}{L + W + L + W + L} = \frac{0 + 0 + 4 + 2 + 1}{0 + 8 + 0 + 2 + 0}$$

On additionne, on ajoute 1 à chaque total et on renverse. Ici, le résultat serait 11/8. C'est la formule dactyloscopique cherchée.

Pour Pottecher, les empreintes forment huit catégories, stratification droite (sd), stratification gauche (sg), strat. intermédiaire (si), tourne à droite (td), tourne à gauche (tg.), concentrique (c), vortex droit (vd.), vortex gauche (vg.). Le classement se fait en examinant les doigts dans l'ordre suivant: index, pouce, médus, annulaire, auriculaire.

Ce dernier système a l'avantage d'être plus simple que le précédent qui nécessite une opération mathématique relativement compliquée et pouvant être la source de nombreuses erreurs. Toutefois dans le système Pottecher, il faut suivre les lignes à l'encre rouge et à la loupe, aussi lui préférons-nous de beaucoup la méthode plus simple de Juan Vucetich, directeur du service d'identification de La Plata. C'est ce procédé que nous allons exposer maintenant.

Les dactylogrammes s'obtiennent au moyen d'un mode opératoire très simple. On lave le doigt à examiner, à l'eau savonneuse (Vucetich), ou à l'eau acidulée à l'acide acétique à 4 0/0 (Locard), puis on l'essuie avec un linge sec. (Frécon). Ceci fait, on applique le doigt sur une plaque métallique recouverte au rouleau d'une mince couche d'encre grasse, et on le reporte ensuite sur un papier, en le roulant d'un côté à l'autre. On obtient alors l'*empreinte roulée*. Considérant ces empreintes, Vucetich y a trouvé des « lignes directrices » qui lui ont permis de les classer en quatre types:

- 1^o L'Arc (fig. 1.)
- 2^o La boucle interne (fig. 2).
- 3^o La boucle externe (fig. 3).
- 4^o Le verticille ou tourbillon (fig. 4).

A	— 1
I	— 2
E	— 3
V	— 4



Fig. 1.
Arc = A = 1



Fig. 2.
Boucle interne = I = 2



Fig. 3.
Boucle externe = E = 3



Fig. 4.
Verticille = V = 4

Les quatre empreintes digitales du système Vucetich

(Empreintes prises au Service d'Identité de Bordeaux)

Ces divers types sont désignés respectivement pour le pouce par les lettres A, I, E et V, et pour les autres doigts par les chiffres 1, 2, 3 et 4.

Par exemple, une main dont le pouce représente un verticille, l'index un arc, le médius une boucle interne, l'annulaire un verticille et l'auriculaire une boucle externe, aura pour formule dactyloscopique: V. 1243.

Pour classer les dactylogrammes, on prend l'empreinte des dix doigts. La main droite donne la *série* qui, dans l'exemple précédent est V. 1243, comprenant la *fondamentale* V. déterminée par le pouce droit, et la *division* déterminée par les autres doigts: 1243. La main gauche donne la *section* comprenant la *subclassification* déterminée par le pouce gauche, et la *subdivision* déterminée par les autres doigts.

Par exemple un individu dont la main droite correspond au signalement précédent et dont la main gauche présente un arc au pouce, une boucle interne à l'index, une boucle externe au médius, un verticille à l'annulaire et un arc à l'auriculaire, répondra à la formule dactyloscopique.

Série V. 1243

Section A. 2341.

On peut avoir, on le comprend, une diversité énorme de combinaisons. Les chiffres 1, 2, 3, 4 peuvent se combiner en 256 groupements dans l'ordre qui suit:

1111	1121	1131	1141	1211
1112	1122	1132	1142	1212
1113	1123	1133	1143	1213
1114	1124	1134	1144	etc...

jusqu'à 4444.

Chacun de ces 256 groupements peut se combiner avec une des fondamentales A, E, I, et V. D'où $256 \times 4 = 1.024$ combinaisons.

A chaque série correspondent d'après le même raisonnement, 1024 sections. Donc pour une seule série, on a $256 \times 1024 =$

262.144 combinaisons, et pour les 4 séries $262.144 \times 4 = 1.048.576 = 4^{10}$. Mais nous ferons remarquer que ces combinaisons dépassant le nombre de 1.000.000 ne sont obtenues qu'en ne tenant compte du dessin digital que dans son ensemble. Vucetich a décrit dans les empreintes les *points caractéristiques*. Ce sont les points où naissent les lignes papillaires, où elles se dédoublent, où elles se bifurquent, où elles s'arrêtent. Il y a aussi les anomalies, les traces de cicatrices. En tenant compte de toutes ces particularités, on arrive à obtenir plus de 64 milliards de dactylogrammes. C'est plus qu'il n'est besoin pour identifier tous les mal-fauteurs de l'univers.

Quand un doigt présente une amputation, on remplace son annotation par la lettre *o*, si elle est partielle, ou par l'abréviation *amp. tot.* si elle est totale. Dans le cas d'ankylose, c'est l'abréviation *ank.* qui intervient pour l'ankylose partielle, et *ank. tot.* pour l'ankylose totale. Pour une forte cicatrice on met la lettre X. On met à part les fiches correspondant aux cas de syndactylie ou de polydactylie.

Nous empruntons les lignes qui vont suivre au docteur Yvert, pour montrer comment se fait la recherche d'une fiche dactyloscopique. « Les armoires à fiches sont au nombre de deux. La première contient les fiches des séries A, I et E. Elle porte 18 rangées de 10 cabriolets. Ses dimensions sont les suivantes: hauteur 2 m. 34, largeur 1 m. 26, côté 0, m. 24. Chaque cabriolet est muni d'une petite porte. Les 40 premiers ont 6 cm. de hauteur et 11 de largeur. Les 140 derniers ont 10 cm. de haut et 11 de large.

Dans une seconde armoire identique, on place toutes les fiches V.

Pour rechercher l'existence d'une fiche dans une des armoires, on procède de la façon suivante: supposons que la fiche soit: série V. 4243, section V. 4242. Il faut éliminer toutes les fiches placées dans la première armoire, ainsi que celles contenues dans les 40 casiers destinés aux amputés, aux ankylosés. Dans lequel des 140 casiers restants,

allons-nous chercher la fiche en question? Evidemment dans l'un des cabriolets de la série V où l'index de la main droite est représenté par un 4. Après avoir éliminé tous les cabriolets où l'index de la main droite est représenté par 1, 2 et 3, nous arrivons à la série V. 4111 à V. 4444. Comme notre fiche porte la classification:

Série V. 4243

Section V. 4242.

elle est incontestablement dans l'un des cabriolets portant la série V. 4111 à V. 4444. Après une courte recherche, nous arrivons à trouver une fiche portant l'inscription série V. 4243.

Chaque cabriolet est subdivisé intérieurement selon les indications du pouce gauche en sections A, I, E, ou V, et suivant les chiffres déterminatifs de la série et de la section en subdivisions qu'il est facile de concevoir. Dans le premier cabriolet, par exemple, on séparera les A. 1111, les A. 1112, les A. 1113, les A. 1114, les A. 1121... A. 2444 qui y sont contenus en ordre. Il nous sera donc facile, ayant trouvé les fiches de la série V. 4243, de trouver celle que nous recherchons, c'est-à-dire, série V. 4243, section V. 4242. Chaque série se différencie des autres, par une fiche de couleur différente. C'est ainsi que la section A est blanche, la section I, bleue, la section E, rose, et la section V, jaune. »

Telle est, très brièvement résumée, la méthode dactyloscopique. Donc: mesures anthropométriques d'un côté, empreintes digitales de l'autre, sont la clef des différents systèmes d'identification actuellement en usage. Nous ne parlerons pas des autres méthodes qui ont été proposées pour supplanter celles que nous venons d'exposer. On a parlé de prendre l'empreinte des mâchoires (Prager), de la plante des pieds, de la paume des mains (Baudouin), des veines de la face dorsale des mains. Tous ces procédés ne passeront sans doute jamais dans la pratique.

On comprendra facilement que le Bertillonnage et la dactyloscopie aient chacun leurs partisans et leurs ennemis. Des objections ont été faites à l'un et à l'autre systèmes, que nous allons maintenant discuter.

CHAPITRE II

**Discussion des systèmes précédemment étudiés.
Avantages de la dactyloscopie.
Progrès rapides réalisés dans les divers pays
et particulièrement en France par cette méthode.**

Le système de Bertillon suppose la fixité des mensurations à partir de 20 ans. Or, sans prétendre avec le professeur Pfitzner de Strasbourg, que la croissance continue son œuvre jusqu'à l'âge de 40 ans, on peut affirmer que des modifications appréciables peuvent se produire jusqu'à 21 et même 25 ans. Par conséquent, même à ce moment-là, le procédé peut être en défaut. D'autre part, au-dessous de 18 ans, il est inapplicable, et il suffit d'assister à deux ou trois séances de mensurations à la Préfecture de police pour voir le nombre relativement considérable de jeunes malfaiteurs qui passent chaque jour au service anthropométrique. De plus, l'application du système aux femmes présente aussi d'énormes difficultés, en raison des erreurs qui peuvent être faites par la présence de la masse des cheveux. Chez les vieillards également, la taille peut se tasser, l'amaigrissement peut amener des diminutions notables des diamètres craniens; sans parler aussi des simulations toujours possibles comme celles que l'on rencontre si souvent chez les jeunes gens qui veulent se soustraire au service militaire. Voici donc le système inapplicable aux jeunes gens, aux

colonies pénitentiaires par conséquent; inapplicable de même aux femmes et aux vieillards.

On a noté des erreurs de mesures considérables faites par des employés n'ayant peut-être pas assez de pratique ou d'habileté (Quesada, Carresco, Ottolenghi). M. Bertillon lui-même a dressé une table des erreurs possibles: 7 millimètres pour la taille, 10 mm. pour l'envergure, 1 mm. 5 pour le pied et l'avant-bras, 0 mm. 5 pour les diamètres du crâne.

La fiche anthropométrique est de plus très longue à établir, elle demande un matériel coûteux, et un personnel très exercé. Les inspecteurs de la sûreté, que l'on met en général à la tête des services anthropométriques, sont obligés d'aller faire un stage de plusieurs mois au laboratoire de M. Bertillon. Un reproche que l'on pourrait encore faire, c'est que cette fiche déjà chargée va sans cesse en se compliquant. Des procédés nouveaux s'ajoutent chaque jour aux procédés anciens.

Si nous insistons un peu sur toutes ces objections, c'est que plus tard, elles nous serviront pour le choix d'un service international. A ce moment-là, elles auront pour nous, beaucoup plus de valeur que maintenant.

Si nous cherchons à discuter le système dactyloscopique, nous verrons que la discussion de ce système si simple, sera très courte.

La dactyloscopie est basée sur la fixité des empreintes digitales. Il est démontré, en effet, d'une façon indiscutable, que les dessins digitaux sont immuables, depuis le sixième mois de la vie intra-utérine jusqu'après la mort, au moment de la putréfaction. Galton a publié deux dessins digitaux absolument identiques pris par W. Herschell sur lui-même à vingt ans d'intervalle.

Les traumatismes ne changent en rien l'ordre des lignes papillaires; quelquefois ils laissent des cicatrices qui constituent alors un signe caractéristique ayant sa valeur propre. Les brûlures superficielles ne troublent nullement non plus la figure des dactylogrammes. Le docteur Locard s'est

brûlé avec le fer rouge, l'huile chaude: le derme sous-jacent, après guérison, reproduisit le même dessin. Le docteur Yvert cite le cas d'un récidiviste qui pour échapper à l'épreuve dactyloscopique se trempa les mains dans de l'eau bouillante: ses empreintes digitales restèrent intactes.

En dehors du rôle que peuvent avoir les dessins digitaux en police judiciaire, comme base d'un classement de la population délinquante, nous signalerons leur importance énorme en instruction criminelle. Très fréquemment, ils ont servi à affirmer la culpabilité d'un prévenu d'après la nature des traces qu'il a laissées sur le lieu du crime, sur les objets qu'il a touchés, ou sur le corps de la victime. Les exemples ne manquent pas dans les annales judiciaires d'assassins identifiés grâce aux empreintes laissées sur un verre, une bouteille, une porte ou une vitre. MM. A. Bertillon, Becker (de Dresde), Reiss (de Lausanne), ont réalisé à maintes reprises de tels tours de force. Les meurtriers qui après le crime éprouvent le besoin de prendre un cordial pour remonter leurs forces affaiblies par l'émotion, ne se doutent point alors qu'ils livrent leur signature à la justice sous la forme d'empreintes sanglantes laissées sur les verres. La preuve donnée par l'examen de ces signalements dactylographiques est si grande que le jury condamna quelquefois un criminel en dépit de ses dénégations et quoique son avocat plaidât le doute.

Par une lettre du 6 novembre 1906, M. le Ministre de la justice invitait l'Académie des Sciences à « lui faire connaître son sentiment sur le crédit qu'il faut accorder aux méthodes anthropométriques relatives aux empreintes des doigts, pour fixer l'identité d'un individu, et sur les moyens de contrôle à établir pour prévenir dans leur application, les déductions inexactes. » La réponse fut donnée le 1^{er} juillet 1907, dans un rapport présenté à l'Académie des Sciences, par M. A. Dastre, au nom de la Commission nommée par l'Académie. Dans les conclusions de ce rapport, très documenté, nous relevons les passages suivants:

« La concordance des empreintes digitales des dix doigts examinées dans leur forme générale et dans les six espèces de particularités que l'on y rencontre, constitue une presque certitude d'identité. La chance d'erreur serait au-dessous de 1 sur 64 milliards. La valeur signalétique est au moins égale à celle de tout autre ensemble de caractères physiques. Le système dactyloscopique a, sur tout autre, l'avantage d'être applicable aux individus de tout âge, aux jeunes gens, aux adultes et par conséquent aux délinquants juvéniles, à la population des colonies pénitentiaires, comme aux récidivistes adultes. Il est le moins coûteux. Son fonctionnement n'exige point un personnel nombreux et long à dresser.

Il tend chaque jour à se substituer davantage à la mensuration anthropométrique. »

Ces conclusions formulées par des savants tels que MM. d'Arsonval, Chauveau, Darboux, Dastre et Troost, dans le pays même où naquit l'inventeur de la méthode anthropométrique, sont plus que suffisantes pour justifier la valeur de la dactyloscopie. Si nous passons maintenant rapidement en revue, les différents systèmes d'identité adoptés dans les pays étrangers, nous serons frappés des progrès énormes réalisés par cette nouvelle méthode d'identification.

La Belgique où fonctionne actuellement le Bertillonage, veut établir officiellement le système des empreintes digitales.

La Suisse possède le système français au complet. Il en est de même de la Roumanie, seul pays des Balkans ayant un service d'identification judiciaire.

Les Etats-Unis se servent de la méthode anthropométrique. Cependant elle a été déclarée insuffisante par les tribunaux et on y a renoncé pour le recrutement militaire.

La Hollande emploie également l'anthropométrie ainsi que la Russie. Nous signalerons cependant l'hésitation de cette dernière puissance, à établir chez elle, en 1889, ce système qu'elle considère comme trop coûteux et trop compliqué.

L'Espagne adopta le système Bertillon en 1895; mais le Commissaire général de la Police de Madrid nous écrit qu'il existe actuellement dans cette ville et à Barcelone « une école où l'on enseigne la dactyloscopie, d'après la méthode de Vucetich. Ce système sera probablement choisi de préférence par M. le Ministre de l'Intérieur. »

L'Italie possède un service d'identification basé sur la dactyloscopie, avec la méthode Bertillonienne au second plan.

L'Angleterre, les Indes Anglaises et beaucoup de colonies du Royaume-Uni, emploient la méthode dactyloscopique, type Galton-Henry. Dans une lettre toute récente que nous a fait parvenir le chef du service d'identité de Londres, il nous affirme « que le système des empreintes digitales, tel qu'il est employé en Angleterre, est — selon lui — parfaitement suffisant pour établir l'identité des criminels. »

L'Autriche et l'Allemagne se servent des deux méthodes, mais d'ici très peu de temps, le système dactyloscopique de Windt-Kodicek aura supplanté le système français.

Le Portugal a renoncé à l'anthropométrie pour adopter la dactyloscopie de Galton-Henry.

La Norvège, dont le service d'identification ne date que de 1906, emploie une méthode dactyloscopique fondée par A. Daae.

L'Égypte se sert des deux systèmes, avec prédominance de celui de Galton-Henry.

L'Indo-Chine se sert de la méthode dactyloscopique de Pottecher.

La République Argentine avait adopté en 1891 l'anthropométrie qui fut reconnue absolument inefficace et remplacée depuis 1896 par le Vucetichisme. Ce dernier système est également adopté au Brésil et dans l'Uruguay.

Le Chili, seul, a remplacé la méthode de Vucetich par celle de Bertillon en 1905.

En somme, dans tous les pays qui ont adopté la dactyloscopie, elle a montré sa supériorité sur la méthode anthropométrique. D'abord subordonnée à cette dernière, puis em-

ployée concurremment, elle l'a bientôt détrônée. En France même, la dactyloscopie prend une place de plus en plus grande.

Dès 1893, M. Bertillon reconnaissait la valeur des dessins digitaux, quand il disait dans ses *Instructions signalétiques*: « Je ne conteste pas, pour ne parler que du procédé chinois, que les arabesques filigranées que présente l'épiderme de la face antérieure du pouce, ne soient à la fois fixes chez le même sujet, et que chaque individu ne possède là une espèce de sceau original et bien personnel. » Plus loin, il ajoute: « Malheureusement, il est indéniable, malgré les recherches ingénieuses poursuivies par M. Francis Galton en Angleterre, que ces dessins ne présentent pas par eux-mêmes des éléments de variabilité assez tranchés pour servir de base à un répertoire de plusieurs centaines de mille cas. »

Mais depuis l'époque encore récente où M. Bertillon écrivait ces lignes, la dactyloscopie a fait de grands progrès. La classification cherchée est devenue possible. Le directeur de l'Identité de Paris a d'ailleurs reconnu la supériorité de ce nouveau procédé.

Après avoir, en effet, relevé simplement et noté sur ses fiches, les empreintes digitales, sans les classer, M. Bertillon les a divisées en quatre groupes rappelant d'ailleurs à peu près ceux de Vucetich. Il distingue:

1° La classe *e* comprenant les empreintes qui présentent des sillons en forme de lacets à direction oblique externe (dits en forme d'*e*), au nombre de 2 au moins.

2° La classe *i*. Sillons en forme de lacets à direction oblique interne (dits en forme d'*i*), au nombre de 2 au moins.

3° La classe *o*. Sillons en forme d'ovale, de cercle, de spirale, ou de volute (dits en forme d'*o*), comprenant un minimum de 4 lignes circulaires.

La classe *O* se divise en *O*^c et *O*^v:

O^c, réunit les dessins en forme d'ovales, de cercles et de spirales.

Sont classées *O*^v les volutes doubles dans lesquelles on

peut retrouver un sillon médian en forme de V qui sépare en deux groupes opposés un ou plusieurs sillons.

Si dans une des boucles du V, il n'existait aucun sillon, la volute double resterait classée O.

4° La classe u. Sillons en forme d'arcs superposés (dits en forme d'U), et dessins ne ressortissant à aucune des 3 classes précédentes.

Cette division en 4 types distincts étant bien établie, M. Bertillon utilise maintenant la méthode dactyloscopique pour la classification de ses fiches. Voici un extrait d'une lettre que nous a adressée M. Bertillon à ce sujet:

« Le mode de classification des fiches actuellement en usage au service de l'Identité judiciaire est basé: 1° sur la mensuration des longueurs osseuses; 2° sur le dessin général des empreintes des pouce, index, médius et annulaire droits. Le nombre des mensurations à employer varie avec l'importance de la classification et ces mensurations sont toujours employées dans l'ordre suivant: 1° longueur de la tête, 2° largeur de la tête; 3° longueur du médius gauche; 4° longueur de la coudée gauche; 5° écartement bi-zygomatique; 6° hauteur de la taille... (Nous ferons remarquer que l'ordre des mensurations observé actuellement à Paris, n'est plus le même que celui employé autrefois et dont on se sert encore dans les autres villes de France. C'est ce dernier que nous avons décrit en exposant la méthode anthropométrique.)

Les fiches anthropométriques comprenant les indications d'état civil, les mensurations, l'empreinte des dix doigts, les marques particulières, et, à Paris et dans certaines villes seulement, la photographie signalétique profil et face à la réduction de 1/7, sont rangées dans des boîtes au nombre de 300 environ; dans chacune des boîtes, les 300 fiches sont uniformément réparties en 32 divisions au moyen des dessins que présentent les empreintes des pouce, index, médius et annulaire droits, de la manière suivante:

Ces dessins peuvent être rangés en 4 catégories indiquées par le tableau ci-joint et désignées par les lettres:

- e pour les lacets à direction oblique à droite.
- i pour les lacets à direction oblique à gauche.
- o pour les lacets en forme d'ovale, de cercle, de spirale.
- u pour les lacets en forme d'arcs superposés.

Si ces 4 formes se présentaient en quantités égales, on aurait un nombre de combinaisons égal à 4⁴ ou 256 combinaisons; mais, en procédant ainsi, la plupart des cases resteraient vides. Aussi a-t-on adopté le procédé suivant qui permet de tenir compte de la fréquence des cas:

Les empreintes du pouce droit sont désignées soit par la lettre e, soit par la lettre x, englobant i, o, u. Celles de l'index droit sont désignées par les 4 lettres, e, i, o, u. Celles du médius et de l'annulaire droits sont désignées comme celles du pouce par les lettres e et x, ce qui donne les 32 combinaisons suivantes:

eeee	eiee	eoeo	euee		xeee	xiee	xoeo	xuee
eeex	eiex	eoex	euex		xeex	xiex	xoex	xuex
eexe	eixe	eoxe	euxe		xexe	xixe	xoxe	xuxe
eexx	eixx	eoxx	euxx		xexx	xixx	xexx	xuxx

Si l'on veut classer 1.000 fiches, il faudra donc 3 boîtes, correspondant aux longueurs de tête petite, moyenne et grande.

Pour 3.000 fiches, les 9 boîtes sont réparties par 1° longueur; 2° largeur de tête.

Pour 9.000 fiches, les 27 boîtes sont réparties par les mesures indiquées plus haut sous les numéros 1, 2 et 3.

Pour 81.000 fiches, les 243 boîtes seront réparties par les mesures indiquées plus haut sous les numéros 1, 2, 3, 4, et 5.

Pour 243.000 fiches, les 729 boîtes sont réparties par les mesures indiquées plus haut sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Tels sont les progrès considérables réalisés en si peu de temps, en France, par la dactyloscopie. Réussira-t-elle comme le proposait en 1903 le docteur Locard, devant une société savante de Lyon, à détrôner complètement l'anthropométrie et à prendre sa place. Nous ne voudrions pas conclure à l'affirmative; le temps seul nous l'apprendra. Cependant,

dans la dernière partie de notre travail, quand nous serons obligés de fixer notre choix sur une méthode internationale, nous verrons combien le système des empreintes digitales s'imposera davantage. On ne pourra jamais, disait M. Baudouin, réaliser une pareille révolution dans le pays même où est né l'inventeur de l'anthropométrie; jamais on ne réussira à convaincre la Préfecture de Police qu'il ne faille plus mesurer les os. Dans ce chapitre, nous avons vu que le chef de l'Identité judiciaire de Paris a l'esprit assez large en matière de discussion scientifique pour reconnaître la valeur des découvertes nouvelles de quel point qu'elles viennent, et pour profiter des avantages qu'elles peuvent procurer.

CHAPITRE III

Etat actuel du service des recherches internationales Divers projets proposés pour la création d'un tel service.

Dans notre introduction, nous avons parlé des bandes internationales qui mettent en coupe réglée les grandes villes des deux mondes. De quelle façon combattons-nous cette nouvelle armée du crime? Nous allons montrer que nos moyens de défense contre elle sont bien faibles. Mais avant d'entrer dans cette discussion, nous ne pourrions mieux faire que d'extraire le passage suivant d'une lettre que M. Bertillon nous a adressée tout récemment. Il résume l'état actuel du fonctionnement des recherches internationales.

Voici ce que nous y lisons:

« Quand un étranger, dont les déclarations d'identité sont sujettes à caution, est arrêté à Paris, une demande de recherches dans les répertoires anthropométriques est adressée aux différents pays où l'on suppose qu'il a pu être détenu; de même, les pays étrangers demandent une recherche pour les sujets français ou supposés tels, ou encore pour ceux qu'on croit avoir été détenus en France.

» Les fiches qui ont servi aux investigations prennent ensuite place dans les répertoires où la recherche a été faite, de sorte que les malfaiteurs internationaux ont leur signa-

lement classé dans les différents pays où ils peuvent être arrêtés.

» Il est reconnu que les voleurs internationaux débutent toujours dans leur pays d'origine et n'opèrent ensuite que progressivement dans les différents pays voisins. Supposons, qu'un Français, déjà condamné en France, soit arrêté en Allemagne; une demande de recherches pourra être adressée non seulement à Paris, mais à Berne, Luxembourg, Bruxelles, où la fiche sera classée et où on la trouvera infailliblement le jour où l'individu qu'elle vise sera arrêté soit en Suisse, soit à Luxembourg, soit en Belgique.

» Ce procédé est, à mon avis, le procédé le plus simple et le plus sûr pour arriver à découvrir l'identité des malfaiteurs internationaux; il a, en outre, l'avantage d'être gratuit, puisqu'il résulte de l'utilisation des classifications particulières de chaque pays.

» Dans les répertoires de Paris, où sont classées toutes les fiches de France, il est fait chaque année, à la demande des pays étrangers, 600 recherches et comme il est dit plus haut, les 600 signalements y relatifs prennent place dans la classification; ces 600 recherches aboutissent à une centaine de reconnaissances, c'est-à-dire que, chaque année, 100 individus détenus à l'étranger sous de faux noms, sont démasqués par la classification française. »

Dans le chapitre suivant, nous montrerons l'insuffisance de ce système. C'est pour remédier à cette absence de tout échange régulier de fiches d'identité judiciaire entre nations et même entre villes, que le docteur Icard, de Marseille, proposa cette année même, sa *Nouvelle méthode de notation et de classification des fiches d'identité judiciaire*.

Pour le docteur Icard, ce qui rend la création d'un service international impossible avec le système actuel, c'est le nombre énorme des fiches. Leur arrangement dans les casiers constituerait des archives si volumineuses qu'il serait presque impossible de ne point s'y égarer. Il cherche alors à supprimer le classeur et à le remplacer par un *registre*. La fiche elle-même est remplacée par un *nombre*.

Les deux méthodes actuelles: anthropométrie et dactyloscopie sont conservées. Dans le Bertillonnage, M. Icard remplace les dimensions petites par le chiffre 1; les moyennes par 2, les grandes par 3 et cela pour chaque partie du corps examinée. Le nombre (nombre anthropométrique), alors obtenu est la fiche-numéro anthropométrique qui exprime la formule anthropométrique de l'individu mesuré. Exemple: un homme ayant une petite longueur de tête, une moyenne largeur de tête, un petit médius, un moyen pied et une grande coudée, sera représenté par le nombre 12123.

Il en est de même pour la dactyloscopie. Le nombre digital exprimant la formule dactyloscopique est obtenu en remplaçant le type arc par 1, la boucle interne par 2, la boucle externe par 3, le verticille par 4. Exemple: un homme ayant pour la main droite, un arc au pouce, une boucle externe à l'index, un verticille au médius, une boucle interne à l'annulaire, un arc à l'auriculaire, et les mêmes types d'empreintes aux doigts de la main gauche, répondra au nombre 1342113421.

Grâce à ces nombres, M. Icard propose la suppression des fiches et du classeur. Il divise l'identité judiciaire en trois grands services: les services régionaux, les services nationaux et le service international situé à Monaco, par exemple. Les services régionaux seuls, vu le nombre relativement restreint des individus qu'ils identifient, conservent la fiche et le classeur qui sont remplacés dans les autres, la première par le *nombre*, le second par un *registre* sur lequel se trouvent imprimés tous les nombres répondant à toutes les formules susceptibles d'être obtenues avec la méthode d'identification employée.

Telle est, simplement résumée, la méthode du docteur Icard, méthode qui permet l'organisation facile d'un service complet d'identification judiciaire. Nous verrons plus loin ce qu'il faut en penser.

Mais avant de clore ce chapitre, nous allons exposer un

projet de création de trois cabinets intercontinentaux, présenté par M. Vucetich au congrès scientifique latino-américain de 1901, à Montevideo. Pour mettre ce projet en pratique, il serait indispensable :

1^o D'établir trois cabinets intercontinentaux pour l'échange des fiches dactyloscopiques d'individus dangereux. Un de ces trois cabinets aurait son siège dans une capitale européenne avec un rayon d'action dans tout le continent européen. Un autre dans une capitale du Nord-Amérique, avec un rayon d'action au centre et Nord-Amérique et le troisième, dans une capitale du Sud-Amérique avec un rayon d'action dans toute l'Amérique du sud.

2^o Chacun des offices d'identification des pays dépendant du cabinet central, remettrait à celui-ci 4 fiches des impressions digitales d'un sujet dangereux, et, en outre, un nombre égal d'états où seraient annotés tous les renseignements d'identité civile, physiologique, les signes particuliers les cicatrices et les impressions de la main droite. Au verso, on consignerait par ordre de dates toutes les détentions et cet état serait signé par le sujet qui l'aurait motivé. Ces états serviraient à la formation du registre général.

Trois fiches avec leurs états respectifs sur lesquelles on mettrait le numéro d'ordre du cabinet central, seraient remises au cabinet intercontinental. Celui-ci enverrait aux deux autres cabinets intercontinentaux deux des fiches et états après avoir noté le numéro qui devait correspondre, par son ordre, à la nation d'où ils émaneraient.

La quatrième fiche et états resteraient au pouvoir du cabinet central expéditeur, et porteraient le numéro du registre intercontinental qui lui serait ultérieurement communiqué.

3^o En supposant qu'un sujet dangereux enregistré au cabinet intercontinental européen, s'embarque à destination du continent Sud-Américain, le cabinet central de la nation de l'individu, le communique télégraphiquement au continental en se bornant à indiquer le numéro du registre con-

tinental, le nom du bateau et le lieu de débarquement.

Le premier de ces renseignements suffirait pour connaître l'histoire du sujet, laquelle est tout entière consignée dans les registres intercontinentaux. Le registre continental transmettrait aussi télégraphiquement les mêmes renseignements au continental respectif, et celui-ci, à son tour, se chargerait d'envoyer copie de la fiche et des états à tous les lieux d'escales que pourrait faire le bateau.

4^o Cette centralisation servirait non seulement à découvrir les individus dangereux, mais encore à témoigner de l'innocence d'une personne.

Tel est l'état actuel du fonctionnement du service des recherches internationales et tels sont les divers systèmes qui ont été proposés à ce sujet. Dans ce chapitre, nous nous sommes bornés simplement à les exposer aussi exactement que possible. Dans les pages qui vont suivre, nous essaierons de montrer quels sont leurs avantages et leurs inconvénients; nous verrons ensuite s'il est possible de fixer notre choix sur l'un d'eux.

CHAPITRE IV

Discussion des méthodes exposées dans le chapitre précédent. — Du choix d'un service international

Quand nous avons étudié l'anthropométrie en tant que services régional et national, nous avons vu sur quelles bases scientifiques, mathématiques, elle était établie. Au contraire, dans son application aux recherches internationales, tout ne repose que sur des présomptions. Il n'y a rien de rigoureux, rien de précis dans le fonctionnement de ce service. On *suppose* que le malfaiteur arrêté a été détenu en Suisse ou en Belgique, et dans ces deux pays seuls on demande des renseignements. Ici, c'est le flair du policier qui domine; mais aussi habile qu'il soit, aussi grande que soit son expérience des malfaiteurs, il va de soi qu'il peut se tromper et ne pas deviner exactement les contrées où un criminel a déjà laissé des traces de ses méfaits. Combien de délinquants échappent ainsi à une condamnation méritée! Qui nous prouve que dans un pays où l'on ne fait pas porter les recherches, ils n'aient accompli les pires méfaits, sans que, grâce à leur simulation habile, on en ait le moindre doute.

Sur des fondements aussi subjectifs, on ne peut établir un système international rigoureux. La condition primor-

diale pour l'établissement d'un tel service, c'est la simplicité. Tous les défauts que nous avons trouvés au Bertillonage, même dans son application régionale, vont ici prendre de l'amplitude. Or, la méthode bertillonienne, nous l'avons dit, va sans cesse en se compliquant. Pourquoi ne fait-on pas des recherches dans *tous* les pays, pour *tous* les délinquants? C'est qu'alors on serait submergé sous le flot sans cesse grandissant des fiches. La recherche d'une fiche, contenant des chiffres-limites qui demande déjà en ce moment de longues heures, deviendrait alors tout à fait impossible. C'est pour cela d'ailleurs, que la Préfecture de Police ne fait porter ses recherches que sur un petit nombre d'individus et pour un nombre trop restreint de pays.

Le défaut de rigueur dans le fonctionnement des échanges internationaux, présente un autre inconvénient moins apparent mais qui n'en existe pas moins. Une personne très au courant de l'identification nous confiait que certaines puissances, n'étant pas tenues d'une façon obligatoire de faire les recherches demandées par les contrées voisines, négligeaient de fournir les renseignements qu'elles auraient pu avoir. Aussi singulière que puisse paraître cette interprétation exagérée et mesquine de la haine de l'étranger, elle n'en existe pas moins. Nous pouvons dire qu'avec le système actuel, les fiches franchissent très difficilement les frontières dont l'accès est rendu si facile aux malfaiteurs de profession, grâce au développement énorme donné aujourd'hui aux voies de communication internationales.

Ce n'est pas tout; la correspondance avec les contrées n'ayant pas adopté le bertillonage n'est pas possible. Nous avons vu combien de pays étrangers se servent d'autres systèmes. D'ailleurs nous ferons remarquer que la diversité des systèmes n'existe pas seulement dans les différents pays les uns par rapport aux autres, mais aussi dans les différentes villes d'une même contrée. C'est ainsi, par exemple, qu'en France, on classe d'après les empreintes digitales, seulement à Paris. La photographie n'est prise que dans certaines villes.

A la Préfecture de Police de Paris, on a changé l'ordre des mesures pour la classification: On les prend maintenant de la manière suivante: 1. longueur de tête; 2. largeur de tête; 3. longueur du médius gauche; 4. longueur de la coudée gauche; 5. écartement bizygomatique; 6. hauteur de la taille. Dans les autres villes et à Bordeaux en particulier, on a conservé toujours le même ordre: 1. longueur de tête; 2. largeur de tête; 3. longueur du médius gauche; 4. longueur du pied gauche; 5. longueur de la coudée gauche. Tant qu'une telle diversité régnera dans un système, son extension à un service général entre tous les pays ne pourra pas être réalisée. Il faut avant toutes choses que les diverses nations se décident à adopter une méthode unique. Une fiche venant de France doit pouvoir être lue en Angleterre et en Amérique aussi bien qu'en Belgique et en Suisse.

C'est pour arriver à cette unification des systèmes en vue de la création d'un service international d'identification judiciaire, que le docteur Icard proposa, il y a quelques mois, sa nouvelle méthode de notation et de classification des fiches.

« Le procédé du docteur Icard, nous écrit M. Bertillon, qui remplace la désignation précise des mesures par les chiffres 1 (petite longueur), 2 (moyenne longueur), et 3 (grande longueur), et permet de former un seul nombre par la juxtaposition des différents chiffres correspondant aux mensurations, n'est pas susceptible d'une application pratique parce qu'il ne permet pas de tenir compte des différences qui existent forcément entre deux mensurations successives du même sujet et qu'on doit tenir compte de ces différences quand une mesure se trouve à cheval sur la limite de deux dimensions. Exemple: un sujet a une longueur de tête $184 \text{ m/m} \frac{1}{2}$; tel mesureur lira 184 et tel autre 185 sans qu'il y ait faute. Or la division des petites longueurs de tête allant de α à 184 m/m , il faut évidemment chercher une fiche antérieure de ce sujet dans la division des petites longueurs et dans celle des moyennes longueurs, ce qu'il

n'y aurait pas lieu de faire si le sujet avait une longueur de 182 m/m . Le chiffre 1 qui représente la petite longueur, ne dit pas si la mesure est 182 ou 184 et ne permet pas de se rendre compte s'il y a lieu ou non d'explorer la division voisine. Ce fait peut se présenter également pour les autres mesures. »

Donc la fiche-numéro anthropométrique ne peut aider en rien la création d'un service international. Trop souvent, un même sujet présente dans ses mensurations des chiffres limites; dans ce cas, il est absolument impossible de retrouver l'identité d'un individu.

Pour la fiche-numéro dactyloscopique, le nombre digital qui remplace les différentes empreintes conduit également à des erreurs puisqu'il supprime l'examen des points caractéristiques. Or, nous savons que si la dactyloscopie dans son ensemble (étude de l'aspect général et des points caractéristiques des dactylogrammes) n'entraîne qu'une chance d'erreur sur 64 milliards, l'examen de l'aspect général seul des dessins digitaux n'amène la formation que de 1.048.576 types différents. Donc, quand deux sujets auront le même nombre digital comment pourra-t-on les différencier si l'on ne peut pas recourir à l'étude des points caractéristiques? Il ne faudra pas compter comme nous l'avons vu sur le nombre anthropométrique, qui le plus souvent n'a aucune valeur.

Nous avons en ce moment sous les yeux, grâce à l'amabilité de M. Bertillon, les cinq empreintes roulées de la main droite — et de cette seule main il est vrai — de deux malfaiteurs. L'un fut arrêté le 17 octobre 1908 à Saint-Omer et l'autre, le 2 juillet 1907 à Clermont; les empreintes traduites par les chiffres du docteur Icard donneraient absolument la même formule, et pourtant nous avons là deux individus bien différents, car l'examen détaillé des dactylogrammes révèle des différences assez notables et ne permet plus la confusion.

Voilà, brièvement exposées, il nous semble, les raisons qui s'opposent à la mise en pratique de la méthode du docteur

Icard. D'ailleurs, l'idée de remplacer les mesures ou les empreintes par des chiffres n'est pas nouvelle. M. Bertillon a fait paraître, en effet, il y a 25 ans, dans le journal *La Ville de Paris*, un article relatif à une classification analogue. Il remplaçait les chiffres 1, 2, 3, par des lettres, ce qui permettait de former un nom correspondant aux mensurations. Mais l'inconvénient signalé plus haut, n'a pas permis la mise en pratique de cette classification.

En somme, le système des recherches internationales tel que le pratique M. Bertillon, est loin d'être suffisant. Le projet du docteur Icard nous paraît d'autre part bien difficile à réaliser. Et cependant, il faut absolument pour la sécurité publique établir un service régulier entre tous les pays. Il est nécessaire de pouvoir démasquer sous leurs travestissements et au milieu de leurs pérégrinations néfastes, les malfaiteurs qui composent ces redoutables bandes internationales. C'est vers ce but que doivent tendre tous les efforts.

Pour la réalisation de ce projet la condition indispensable, on le comprend, est qu'un système unique d'identification soit adopté par toutes les nations. Il faut, nous l'avons déjà dit, qu'une fiche d'identité venant de France, soit lue aussi bien en Angleterre et en Amérique qu'en Suisse ou en Belgique. Le système qui doit prévaloir est évidemment celui qui est le plus simple et qui offre en même temps le plus de garanties. Le Bertillonnage, nous l'avons suffisamment montré, quoique relevant d'un esprit admirable de science et de méthode, est trop compliqué et de nombreuses erreurs peuvent en résulter. Avec la dactyloscopie, au contraire, les chances d'erreur deviennent infimes pour ne pas dire nulles (1 sur 64 milliards). De tous les systèmes dactyloscopiques, celui de M. Vucetich nous semble de beaucoup le plus simple comparé aux autres méthodes: Pottecher et Galton, Henry, Vindt, Kodiceck, par exemple. C'est donc vers lui que va notre préférence pour la mise en pratique d'un service général d'identification. Le projet proposé en 1901,

à Montevideo, par M. Vucetich, n'a pas été expérimenté. Nous ne pouvons dire s'il serait suffisant. D'ailleurs, nous ne sommes pas qualifié pour établir jusque dans ses moindres détails un tel service. Il faut pour cela beaucoup plus de pratique et d'expérience que nous en avons. La constitution d'un Congrès international, réunissant les personnes qualifiées pour donner leur avis à ce sujet, serait la solution la meilleure et la plus rapide.

Le Bertillonnage cependant ne doit pas disparaître complètement. Une partie de l'œuvre du créateur de l'identité judiciaire s'imposera toujours. Les empreintes digitales, en effet, ne servent qu'à fixer l'individualité d'un sujet arrêté pour la première fois ou à reconnaître celle d'un récidiviste. Mais pour retrouver un malfaiteur en fuite, elles ne sont d'aucun aide. C'est alors que le *portrait parlé* de M. Bertillon devient d'un grand secours. Cette merveilleuse méthode a fait ses preuves depuis longtemps et a rendu les plus grands services. Beaucoup de puissances étrangères ont envoyé leurs agents l'étudier à Paris. Il faut que tous les pays sans exception l'adoptent. Grâce aux données du signalement descriptif, le coup d'œil du policier qui jadis était un instinct et était sujet à bien des erreurs, devient maintenant infaillible. N'est-ce pas le cas de rappeler cette boutade « un jour viendra où, pour ne pas se faire pincer, les malfaiteurs seront obligés de se couper les oreilles et de s'aplatir le nez. » Nous doutons qu'ils en arrivent à ces pires extrémités.

Ainsi donc, la dactyloscopie et le portrait parlé doivent se compléter et ne former qu'une seule et même méthode. Les professionnels du crime alors, traqués de toutes parts, poursuivis d'une ville à l'autre, d'une nation à l'autre, reconnus dans la foule, attendus aux débarcadères des paquebots, devront renoncer à leurs fructueux voyages. Ce jour-là, la récidive internationale, ce fléau des temps modernes, aura vécu.

CONCLUSIONS

I. — Nécessité, pour toutes les puissances, d'adopter un système d'identification unique, pour aboutir à la création d'un service international. Un Congrès international devrait se réunir à ce sujet.

II. — Il faut choisir le système le plus simple et le plus sûr.

III. — Le Bertillonnage est trop encombrant. La classification et la recherche des fiches deviendraient impossibles.

IV. — La méthode du docteur Icard est inapplicable car la fiche-numéro anthropométrique est cause de trop fréquentes erreurs dans le cas de chiffres-limites. La fiche-numéro dactyloscopique, en supprimant les empreintes digitales qu'elle remplace par un nombre, empêche l'examen des points caractéristiques dans les cas douteux ou dans deux cas semblables.

V. — La dactyloscopie semble réaliser le mieux les conditions nécessaires.

VI. — De tous les systèmes dactyloscopiques, celui de M. Vucetich est préférable.

VII. — Nécessité de conserver le portrait parlé, indispensable pour les recherches et les filatures.

Notre travail, complètement achevé, nous avons sous les yeux un article du docteur E. Locard, publié dans le der-

nier numéro des « Archives d'Anthropométrie criminelle ». Dans cet article, très court d'ailleurs, le docteur Locard, qui s'occupe depuis très longtemps d'identification judiciaire avec une habile compétence et une grande persévérance, résume pour ainsi dire les travaux de l'École Lyonnaise à ce sujet.

Le docteur Locard constate d'abord, comme nous l'avons fait nous-même, la fâcheuse divergence qui existe entre les méthodes employées dans chaque capitale, de sorte qu'en cette matière, tout n'est que confusion et chaos grandissant. Les polices sont désarmées devant les bandes internationales dont les signalements deviennent inéchangeables.

Pour guérir ce mal, il n'existe qu'un seul remède: l'entente, c'est-à-dire l'unification; et le moyen pour arriver le plus promptement possible à ce résultat est la réunion d'un Congrès.

La création d'une fiche unique qui sera la fiche internationale devient nécessaire. L'essentiel, c'est qu'une fiche française puisse se lire en Egypte, comme une fiche Argentine en Danemark et ainsi de suite.

Jusqu'ici, le docteur Locard formule des conclusions absolument identiques à celles que nous avons posées à la fin de notre travail. Mais il y a un point sur lequel nous ne pouvons pas être d'accord; c'est lorsque le docteur Locard ajoute: « Il ne s'agit pas de juger les systèmes et d'affirmer la précellence de l'un; il ne s'agit que d'en prendre un, peu importe lequel, et d'avoir une méthode unique comprise de tous les policiers, comme de tous les magistrats, acceptée par tous les experts. »

Tel n'est pas notre avis. Il faut en effet adopter une méthode unique, mais encore faut-il que cette méthode soit adaptée au rôle qu'on veut lui faire jouer. Nous nous sommes efforcés de montrer précisément que certaines méthodes, excellentes dans un service régional ou national, devenaient inapplicables à un service international. Nous avons donné les raisons pour lesquelles le Bertillonnage actuel et la méthode proposée par Icard ne pouvaient en rien

servir aux échanges internationaux. On ne doit donc pas choisir à la légère une méthode d'identification quelconque, car on risquerait fort d'ajouter au mal déjà existant, un mal beaucoup plus grand. D'ailleurs, il va de soi que les personnes compétentes réunies en Congrès, ne se contenteront pas de tirer au sort un système quelconque pour le proposer à l'adoption de toutes les puissances. La méthode choisie sera celle qui sera la plus apte au service qu'on lui demande. Elle devra, nous l'avons dit, être simple et offrir le plus de garanties possibles.

Nous maintenons donc intégralement nos conclusions: Réunion d'un Congrès pour l'adoption d'une méthode unique qui selon nous devrait être la dactyloscopie, type Vucetich.

Vu, bon à imprimer:

Le Président de la Thèse,
LANDE

Vu: Le Doyen,
A. PITRES.

Vu et permis d'imprimer:

Bordeaux, le 23 décembre 1908.

Le Recteur de l'Académie,
R. THAMIN.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

- ALIX. — Disposition des lignes papillaires de la main et du pied. *Annales des sciences naturelles*, 1867.
- AUBRY. — *Annales d'Hygiène et de médecine légale*, 1894.
- BAUDOIN. — *Gazette médicale de Paris*, 1901, 1902, 1903.
- BERTILLON. — Identification anthropométrique.
- Notice sur le fonctionnement du service d'identification de la Préfecture de Police, 1889.
 - *Annales de démographie internationale*, 1882.
 - *Archives d'anthropologie criminelle*, 1886 et 1888.
 - Instructions signalétiques, 1893.
 - Du classement phonétique, 1896.
 - La photographie judiciaire, 1890.
- BRIAUD et CHAUDÉ. — Traité de médecine légale.
- CAPDEVIELLE. — Thèse, Bordeaux 1903.
- CHAMPEAUX. — L'identification obligatoire. *Presse médicale de Paris*, 1907.
- COUTAGNE et FLORENCE. — *Annales d'anthropologie criminelle*, 1889.
- DAAE. — *Archives d'anthropologie criminelle*, 1906.
- DASTRE. — *Archives d'anthropologie criminelle*, 1907.
- DAVID. — L'identification anthropométrique des récidivistes, 1895.
- DEVERGIE. — Traité de médecine légale.
- L'exposition du service de l'identité judiciaire. *Bulletin*, 1900.
- FÉRÉ. — Comptes rendus de la Société de Biologie, 1891.
- *Journal de l'anatomie et de la Physiologie*, 1900.
- FORGEOT. — Thèse, Lyon 1892.

- FRÉCON. — Thèse, Lyon 1889.
- GEILL. — *Archives d'anthropologie criminelle*, 1907.
- GODIN. — Recherches anthropométriques sur la croissance des diverses parties du corps, 1903.
- ICARD. — *Archives d'anthropologie criminelle*, 1908.
- KUMUGASU. — Historique de la méthode des empreintes digitales. *Nature*, 1897.
- LACASSAGNE. — Précis de médecine légale, 1906.
- LEGRAND DU SAULLE. — Traité de médecine légale.
- LOCARD. — *Archives d'anthropologie criminelle*, 1903, 1906 et 1908.
- Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon, 1904.
 - *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 1903-1904.
 - Le prochain Congrès de police et le problème de l'identité. *Archives d'anthropologie criminelle*, décembre 1908.
- NICEFORO. — La police et l'enquête judiciaire, 1907.
- POIRIER. — Traité d'anatomie humaine.
- PRAGER. — A new method of identification superseding dactyloscopy. *Med. Rec.* N. Y., 1907.
- Quinzaine Thérapeutique*. — Mars 1908.
- QUESADA. — Comprobacion de la reincidencia, 1901.
- REISS. — *Archives d'anthropologie criminelle*, 1907.
- DE RYCKÈRE. — Le signalement anthropométrique. Congrès International d'anthropologie criminelle, 1893.
- SOUZA VALLADORES. — *Archives d'anthropologie criminelle*, 1903.
- TESTUT. — Traité d'anatomie humaine.
- TOURDES et METZQUER. — Traité de médecine légale.
- H. de VARIGNY. — Les empreintes d'après Galton. *Revue scientifique*, 1891.
- VIBERT. — Traité de médecine légale, 1908.
- VUCETICH. — Instrucciones generales para el sistema de Filiacion, *La Plata*, 1896.
- Conferencia sobre el sistema Dactiloscopico, *La Plata*, 1901.
 - Dactiloscopia Comparada, *La Plata*, 1904.
- YVERT. — Thèse, Lyon, 1905.